RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 15218
Numéro SIREN : 794 459 750
Nom ou dénomination : SAS J2L

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2017 sous le numéro de dépôt 2187

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 11-01-2017

N° DE DEPOT : 002187

N° GESTION : 2013B15218

N° SIREN : 794459750

DENOMINATION : SAS J2L

ADRESSE : 37 bis avenue Gambetta 75020 Paris

MILLESIME : 2015

Adn Conseil

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

4 rue du Bulloz
Parc des Glaisins
74940 ANNECY-LE-VIEUX
Tél. 04.50.69.56.50 - Fax. 04.50.69.56.69

J2L
Monsieur Jean-Louis Szente
37b, avenue Gambetta
75020 PARIS

Annecy-le-Vieux,
le 2 mai 2016

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint deux exemplaires du bilan de votre société au 31 décembre 2015.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Nathalie COCHET

Adn Conseil

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

4 rue du Bulloz
Parc des Glaisins
74940 ANNECY-LE-VIEUX
Tél. 04.50.69.56.50 - Fax. 04.50.69.56.69

J2L

37B, AVENUE GAMBETTA

75020 PARIS

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

J2L
37 B AVENUE GAMBETTA
75020 PARIS

pour l'exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de mes travaux, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	318 232 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	424 627 Euros
- Résultat net comptable,	70 966 Euros

Fait à PARIS
Le 02/05/2016

LAPUY
EXPERT COMPTABLE

SOMMAIRE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT

DETAIL DES COMPTES

DECLARATIONS FISCALES

BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT

J2L
75020 PARIS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 6	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	37 581	9 921	27 660	31 480	3 820-	12.14-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	8 478		8 478	8 400	78	0.93
	Total II	46 059	9 921	36 138	39 880	3 742-	9.38-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	340		340		340	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	150 401		150 401	50 000	100 401	200.80
	Disponibilités	130 377		130 377	84 082	46 296	55.06
	Charges constatées d'avance (3)	975		975		975	
	Total III	282 094		282 094	134 082	148 012	110.39
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	328 153	9 921	318 232	173 962	144 270	82.93

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 8 478
(3) Dont à plus d'un an

J2L
75020 PARIS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 6	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 8 000)	8 000	8 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	800		800	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	64 279		64 279	
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	70 966	65 079	5 887	9.05
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	144 045	73 079	70 966	97.11
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	23 000		23 000	
	Provisions pour charges				
	Total III	23 000		23 000	
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 726	3 229	503-	15.57-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 941		10 941	
	Dettes fiscales et sociales	137 520	97 654	39 866	40.82
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	151 187	100 883	50 304	49.86
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	318 232	173 962	144 270	82.93

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 151 187 100 883

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12			Exercice N-1 31/12/2014 6	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	424 248	378	424 627	306 218	118 408	38.67
Chiffre d'affaires NET	424 248	378	424 627	306 218	118 408	38.67
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			924		924	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 084	1 084-	100.00-
Autres produits			1	4	3-	76.27-
Total des Produits d'exploitation (I)			425 551	307 306	118 245	38.48
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			99 584	75 858	23 726	31.28
Impôts, taxes et versements assimilés			13 061	8 115	4 947	60.96
Salaires et traitements			133 128	101 540	31 587	31.11
Charges sociales			54 676	35 674	19 001	53.26
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 548	2 373	5 175	218.08
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions			23 000		23 000	
Autres charges			7	4	3	62.09
Total des Charges d'exploitation (II)			331 004	223 565	107 438	48.06
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			94 547	83 741	10 807	12.90
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée **(III)**						
Perte supportée ou bénéfice transféré **(IV)**						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 6	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	494		494	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	494		494	
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	494		494	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	95 042	83 741	11 301	13.50
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	250	1 000	750-	75.00-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	250	1 000	750-	75.00-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	250-	1 000-	750	75.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**				
Impôts sur les bénéfices **(X)**	23 826	17 662	6 164	34.90
Total des produits (I+III+V+VII)	426 045	307 306	118 739	38.64
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	355 080	242 227	112 852	46.59
5. Bénefice ou perte (total des produits - total des charges)	70 966	65 079	5 887	9.05

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DÉTAIL DES COMPTES

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 6	Ecart N / N-1 Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	27 660	31 480	3 820-	12.14-
21810000 INSTALL. AGENCEMENTS DIVERS	18 615	18 615		
21830000 IMMOS CORP MAT BUREAU INFORM	9 534	5 807	3 728	64.20
21840000 MOBILIER	9 432	9 432		
28181000 AMORT. AGENCEMENTS	2 748-	796-	1 952-	245.23-
28183000 AMORT MATERIEL DE BUREAU	3 896-	947-	2 949-	311.40-
28184000 AMORT. MOBILIER	3 277-	630-	2 647-	420.16-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 478	8 400	78	0.93
27510000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	8 478	8 400	78	0.93
Total II	36 138	39 880	3 742-	9.38-
AUTRES CREANCES	340		340	
44586000 TVA DEDUCTIBLE A REGULARISER	340		340	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	150 401	50 000	100 401	200.80
50810000 COMPTES A TERME	150 401	50 000	100 401	200.80
DISPONIBILITES	130 377	84 082	46 296	55.06
51210000 BANQUE CREDIT MUTUEL	130 284	84 082	46 203	54.95
51870000 CAT - INTERETS A RECEVOIR	93		93	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	975		975	
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	975		975	
Total III	282 094	134 082	148 012	110.39
TOTAL GENERAL	318 232	173 962	144 270	82.93

J2L
75020 PARIS

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 6	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAL	8 000	8 000		
10100000 CAPITAL	8 000	8 000		
RESERVE LEGALE	800		800	
10610000 RESERVE LEGALE	800		800	
AUTRES RESERVES	64 279		64 279	
10680000 AUTRES RESERVES	64 279		64 279	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	70 966	65 079	5 887	9.05
Total I	144 045	73 079	70 966	97.11
PROVISIONS POUR RISQUES	23 000		23 000	
15100000 PROVISION POUR RISQUES	23 000		23 000	
Total III	23 000		23 000	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	2 726	3 229	503-	15.57-
45510000 C/C JEAN LOUIS SZENTE	2 726	3 229	503-	15.57-
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	10 941		10 941	
40810000 FOURNISSEURS FNP	10 941		10 941	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	137 520	97 654	39 866	40.82
42100000 SALAIRES NETS		7 752	7 752-	100.00-
42820000 DETTES PROV CONGES PAYES	2 356	458	1 898	414.41
42860000 PERSONNEL AUTRES CHGE A PAYER	57 071	40 000	17 071	42.68
43100000 URSSAF SECURITE SOCIALE	15 323	6 975	8 348	119.69
43730000 RETRAITE B2V	4 891	2 553	2 338	91.56
43810000 TAXE D'APPRENTISSAGE	771	415	356	85.61
43820000 CHARG SOC S/CONGES PAYES	1 178	80	1 098	NS
43830000 FORMATION PROFESSIONNELLE	681	377	304	80.80
43860000 AUTRES CHARGES A PAYER	28 080	14 760	13 320	90.24
44400000 IMPOT SUR LES SOCIETES	9 013	17 662	8 649-	48.97-
44860000 CHARGES A PAYER	18 156	6 622	11 534	174.19
Total IV	151 187	100 883	50 304	49.86
TOTAL GENERAL	318 232	173 962	144 270	82.93

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 6	Ecart N / N-1 Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	424 627	306 218	118 408	38.67
70600000 PRESTATION DE SERVICE	412 042	291 344	120 698	41.43
70601000 COMMISSIONS AFI-ESCA	1 485		1 485	
70602000 COMMISSIONS METLIFE	378		378	
70610000 LOYER LA COMPAGNIE DES FEMMES		3 035	3 035-	100.00-
70620000 LOYER SUBSTISSE	9 358	4 084	5 274	129.16
70810000 REFACTURATION EDF	492	297	196	65.94
70811000 REFACTURATION ORANGE	151	438	287-	65.63-
70820000 REFACTURATION CHARGES	721	5 045	4 323-	85.70-
70830000 REFACTURATIONS TRAVAUX		1 976	1 976-	100.00-
Chiffre d'affaires NET	424 627	306 218	118 408	38.67
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	924		924	
74100000 SUBVENTION POLE EMPLOI	924		924	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		1 084	1 084-	100.00-
79100000 Transfert de charges d'exploit		1 084	1 084-	100.00-
AUTRES PRODUITS	1	4	3-	76.27-
75800000 PRDTS DIVERS GESTION COURANTE	1	4	3-	76.27-
Total des Produits d'exploitation	425 551	307 306	118 245	38.48
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	99 584	75 858	23 726	31.28
60611000 ELECTRICITE	1 699	620	1 078	173.79
60630000 FOURNIT PETIT MATERIEL	767	4 076	3 308-	81.17-
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 145		6 145	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	26 530	10 400	16 130	155.10
61400000 CHARGES LOCATIVES	986	1 177	191-	16.19-
61550000 ENTRETIENS REPARATIONS	3 849	9 155	5 305-	57.95-
61610000 ASSURANCE		1 333	1 333-	100.00-
61640000 ASSURANCE RESP CIVILE PRO	1 200	1 230	30-	2.46-
62210000 COMMISSIONS S/ ACHAT		131	131-	100.00-
62220000 COMMISSIONS SUR VENTES	14 846		14 846	
62260000 HONORAIRES	14 258	7 599	6 659	87.63
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	50	742	692-	93.27-
62280000 FRAIS DOMICILIATION		603	603-	100.00-
62310000 PUBLICITE RELATIONS PUBL	685	107	578	538.21
62345000 CADEAUX A LA CLIENTELE	4 189	11 342	7 153-	63.06-
62510000 FRAIS DEPLACEMENTS	3 566	8 394	4 828-	57.52-
62570000 RECEPTIONS	17 906	17 547	359	2.05
62610000 TIMBRES AFFRANCHISSEMENT	85	27	58	209.66
62620000 TELECOMMUNICATION TELEPHONE	1 192	857	335	39.09
62720000 COMMISSIONS ET FRAIS EMPRUNTS	300		300	
62750000 COMMISSIONS ET FRAIS EMPRUNTS	18		18	
62780000 FRAIS BANCAIRES	601	169	433	256.90
62810000 COTISATIONS	710	350	360	102.86
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 061	8 115	4 947	60.96
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	11 534	6 622	4 913	74.19
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	681	377	304	80.80
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	771	415	356	85.61
63512000 TAXE FONCIERE ENTREPRISE	75	701	626-	89.30-

J2L
75020 PARIS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2015 12	Exercice N-1 31/12/2014 6	Ecart N / N-1 Euros	%
SALAIRES ET TRAITEMENTS	133 128	101 540	31 587	31.11
64110000 REMUNERATIONS BRUTES	113 325	61 082	52 243	85.53
64120000 PROVISIONS CONGES PAYES	1 898	458	1 440	314.41
64130000 PROV PRIMES IMPOSABLES	17 071	40 000	22 929-	57.32-
64190000 INDEMNITES TRANSPORT NAVIGO	833		833	
CHARGES SOCIALES	54 676	35 674	19 001	53.26
64510000 CHARGES S.S. URSSAF	29 875	15 408	14 467	93.89
64520000 PROV CHARGES S/CP	1 098	80	1 018	NS
64530000 COTISATIONS RETRAITE	9 783	5 229	4 553	87.07
64540000 POLE EMPLOI COT PATRONALES	1 683	197	1 486	754.71
64581000 AUTRES CHARGES SOC A PAYER	13 320	14 760	1 440-	9.76-
64710000 TICKETS RESTAURANTS	1 265		1 265	
64900000 CICE	2 349-		2 349-	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	7 548	2 373	5 175	218.08
68112000 DAP IMMOS CORPORELLES	7 548	2 373	5 175	218.08
DOTATIONS AUX PROVISIONS	23 000		23 000	
68150000 DOTATION PROV. POUR RISQUES	23 000		23 000	
AUTRES CHARGES	7	4	3	62.09
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION	7	4	3	62.09
Total des Charges d'exploitation	331 004	223 565	107 438	48.06
Résultat d'exploitation	94 547	83 741	10 807	12.90
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	494		494	
76350000 PRODUITS SUR COMPTES A TERME	494		494	
Total des Produits financiers	494		494	
Résultat financier	494		494	
Résultat courant avant impôts	95 042	83 741	11 301	13.50
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	250	1 000	750-	75.00-
67110000 PENALITES S/ VENTE		1 000	1 000-	100.00-
67180000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	250		250	
Total des Charges exceptionnelles	250	1 000	750-	75.00-
Résultat exceptionnel	250-	1 000-	750	75.00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	23 826	17 662	6 164	34.90
69500000 IMPOT S/SOCIETES	23 826	17 662	6 164	34.90
Total des produits	426 045	307 306	118 739	38.64
Total des charges	355 080	242 227	112 852	46.59
Bénefice ou perte (Produits - Charges)	70 966	65 079	5 887	9.05

DÉCLARATIONS FISCALES

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2065-SD
2016

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012015	et clos le	31122015	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
J2L	37 B AVENUE GAMBETTA 75020 PARIS
SIRET 7 9 4 4 5 9 7 5 0 0 0 0 2 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Autres act. aux. des services financiers — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% : 54 323 — Bénéfice imposable à 15% : 38 120 — Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies — Jeunes entreprises innovantes — Zones franches urbaines — Pôle de compétivité

Entreprises nouvelles, art 44 septies — Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies — Autres dispositifs — Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies

Sociétés d'investissements immobiliers côtées — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W — dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
AUDIT DECISION NORMALISATION 109 RUE DE COURCELLES 75017 PARIS *Tél:*	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA *Tél:*	Date: 02/05/2016 Lieu PARIS Qualité et nom du signataire: SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE Signature ADN CONSEIL

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2016

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a) (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué. 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
M SZENTE JEAN-LOUIS 142 RUE DU PRESIDENT WILSO 92300 LEVALLOIS PERRET	12 800	2015	62 335				
M BETHUNE LAURENT 27 BD DE LA REPUBLIQUE 92210 ST CLOUD	3 200						

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2016)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2015 ou exercice du 01012015 au 31122015

Désignation de l'entreprise J2L

Adresse 37 B AVENUE GAMBETTA 75020 PARIS

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	SZENTE JEAN-LOUIS DIRIGEANT	142 RUE DU PRESIDENT WILSON 92300 LEVALLOIS PERRET
2	CADET SOPHIE-AMELIE ATTACHEE COMMERCIALE	26 RUE JACQUES DELPORTE 77500 CHELLES
3	SZENTE GERARD AGENT ADMINISTRATIF POLYVALENT	20 RUE D'EN BAS 77515 LA CELLE SUR MORIN
4	BENDRAMA ABDELKADER ATTACHE COMMERCIAL	2 SQ LOUIS MICHEL 77680 ROISSY EN BRIE
5	WOJCIK MARLENA Technicienne de surface	29 RUE DE PARIS 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	74 178				74 178	3 566			77 744
2	23 634				23 634				23 634
3	8 186				8 186				8 186
4	4 741				4 741				4 741
5	1 560				1 560				1 560
6									
7									
8									
9									
10									
**	112 299				112 299	3 566			115 865

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	4 189
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	17 906
Total	22 095

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2015 (total col.9 + total col.10) ❿	137 960	- de l'exercice 2015 ❿	92 443
- de l'exercice précédent ❿	97 549	- de l'exercice précédent ❿	82 741

Nom et qualité du signataire ADN CONSEIL SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

A PARIS le 02/05/2016

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2016

Désignation de l'entreprise : J2L — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 37 B AVENUE GAMBETTA 75020 PARIS — Durée de l'exercice précédent* 6

Numéro SIRET* 7 9 4 4 5 9 7 5 0 0 0 0 2 0 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2015 Net 3	N-1 31 12 2014 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	37 581	AU	9 921	27 660	31 480
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	8 478	BI		8 478	8 400
	TOTAL (II)	BJ	46 059	BK	9 921	36 138	39 880
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ	340	CA		340	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	150 401	CE		150 401	50 000
	Disponibilités	CF	130 377	CG		130 377	84 082
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	975	CI		975	
	TOTAL (III)	CJ	282 094	CK		282 094	134 082
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	328 153	IA	9 921	318 232	173 962

Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	8 478	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2)

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2016

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....8....000.....)	DA	8 000	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	64 279	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	70 966	65 079
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	144 045	73 079
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	23 000	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	23 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 726	3 229
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 941	
	Dettes fiscales et sociales	DY	137 520	97 654
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	151 187	100 883
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	318 232	173 962
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	151 187	100 883
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2016

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue – biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue – services*	FG	424 248	FH	378	FI	424 627	306 218
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	424 248	FK	378	FL	424 627	306 218
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	924	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		1 084
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	4
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	425 551	307 306
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	99 584	75 858
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	13 061	8 115
	Salaires et traitements*					FY	133 128	101 540
	Charges sociales (10)					FZ	54 676	35 674
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	7 548	2 373
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION – Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	23 000	
	Autres charges (12)					GE	7	4
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	331 004	223 565
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	94 547	83 741
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	494	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	494	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	494	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	95 042	83 741

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2016

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	250	1 000
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	250	1 000
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(250)	(1 000)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	23 826	17 662
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	426 045	307 306
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	355 080	242 227
5 - BÉNÉFICE DU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	70 966	65 079

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1		1 084
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Prise en charge assurance S. Bonnin	250	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2016

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ		KK		KL	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES – Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS		KT		KU	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *	KV	18 615	KW		KX	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *	KY		KZ		LA	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	15 238	LC		LD	3 728
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III	LN	33 853	LO		LP	3 728
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	8 400	1U		1V	78
FINANCIÈRES	TOTAL IV	LQ	8 400	LR		LS	78
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	42 253	ØH		ØJ	3 806

CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES – Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES – Constructions	Inst. gales, agencts et ant. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	18 615	MO	18 615
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	18 966	MU	18 966
CORPORELLES – Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III	IY		NG		NH	37 581	NI	37 581
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	8 478	2G	8 478
FINANCIÈRES	TOTAL IV	I3		NJ		NK	8 478	2H	8 478
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	46 059	ØM	46 059

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122015

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	796	QE	1 952	QF		QG	2 748
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 577	QM	5 596	QN		QO	7 173
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 373	QV	7 548	QW		QX	9 921
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	2 373	ØP	7 548	ØQ		ØR	9 921

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2016

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	23 000	5X		5Y	23 000
	TOTAL II	5Z		TV	23 000	TW		TX	23 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	23 000	UC		UD	23 000
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE	23 000	UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : J2L

31/12/2015

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
ALLOCATION PROVISIONS S/TROTIGNON		23 000		23 000

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

8 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2016

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	8 478	UV	8 478	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	340		340		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	975		975		
	TOTAUX	VT	9 794	VU	9 794	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 941	10 941		
Personnel et comptes rattachés		8C	59 427	59 427		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	50 924	50 924		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	9 013	9 013		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	18 156	18 156		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	2 726	2 726		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	151 187	VZ 151 187		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	2 726
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : J2L — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31 12 2015

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	70 966
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)	WG				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	23 826
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		- imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	94 792

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
		- imposées aux taux de 0 %						WH	
		- imposées aux taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI	)	XG	2 349
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2	
							TOTAL II	XH	2 349

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	92 443
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	92 443 XO

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2016

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	3 534

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(11) TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : J2L — Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	800
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	65 079		Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	64 279
					Dividendes	ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF	(0)
					Report à nouveau	ZG	
	TOTAL I	ØF	65 079		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	65 079

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	XV	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DÉTAIL DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)	XQ	27 517	11 577
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	14 308	8 944
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV	14 846	131
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	42 914	55 207
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	99 584	75 858
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	13 061	8 115
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	13 061	8 115
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée	YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*	ØB	113 325	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: ; handicapés):	YP	3	3
	- Effectif affecté à l'activité artisanale	RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL		
		Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC		
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO		
		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	Long terme (10) : 15 % ou 16 %	Long terme (10) : 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2016

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie					
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 16% ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16% ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16% ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

(16)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2059-E 2016

Désignation de l'entreprise : J2L

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012015 et clos le : 31122015 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	424 627
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	924
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH	1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL I	OM	425 551

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stock (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	73 054
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	7
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	73 061

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL I - TOTAL 2	OG	352 490

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	352 490

Si vous êtes assujettis à la CVAEet un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE			EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	424 627
Période de référence	GY	01/01/2015	GZ	31/12/2015
Date de cessation			HR	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 5 — N° SIRET 7 9 4 4 5 9 7 5 0 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE J2L

ADRESSE (voie) 37 B AVENUE GAMBETTA

CODE POSTAL 75020 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	16 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

Forme juridique — Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) — % de détention — Nb de parts ou actions
Adresse : N° — Voie
Code postal — Commune — Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M — Nom patronymique SZENTE — Prénom(s) JEAN-LOUIS
Nom marital — % de détention 80.00 — Nb de parts ou actions 12 800
Naissance : Date 260965 — N° Département — Commune — Pays
Adresse : N° 142 — Voie RUE DU PRESIDENT WILSON
Code postal 92300 — Commune LEVALLOIS PERRET — Pays

Titre (2) M — Nom patronymique BETHUNE — Prénom(s) LAURENT
Nom marital — % de détention 20.00 — Nb de parts ou actions 3 200
Naissance : Date 300865 — N° Département — Commune — Pays
Adresse : N° 27 — Voie BD DE LA REPUBLIQUE
Code postal 92210 — Commune ST CLOUD — Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

« SAS J2L »

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 Euros
Siège Social : 37 bis avenue Gambetta – 75020 PARIS
RCS : PARIS B 794 459 750

****

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 3 JUIN 2016

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires et notamment à la loi N°83-353 du 30 avril 1983, notre rapport exposant la situation de votre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que sur les comptes et annexe dudit exercice soumis à votre approbation.

Nous vous informons que le rapport de gestion, ainsi que tous les autres documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions que nous vous proposons à votre vote,

Ont été soumis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui s'élève à 70966€ de la façon suivante :

- 70966Euros au poste « autres réserves »

Perspectives d'avenir

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à 425.551 Euros pour une durée d'exploitation de 12 mois.Notre résultat d'exploitation est bénéficiaire de 94547 Euros.
Nous ne pensons pas pouvoir améliorer ces chiffres en 2016.

Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de rédaction du présent rapport

Aucun événement important n'est intervenu pendant cette période.

Activité en matière de recherche et développement

La société n'a engagé aucun frais dans ce domaine en 2015.

Les résolutions que nous vous soumettons correspondent à nos propositions. Nous espérons qu'elles auront votre agrément.

LE PRESIDENT

« SAS J2L »

Société par Actions Simplifiée au capital de 8 000 Euros
Siège Social : 37 bis avenue Gambetta – 75020 PARIS
RCS : PARIS B 794 459 750

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE
DU 3 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le trois juin, à onze heures,

Les associés de la société « SAS J2L », société par actions simplifiée au capital de 8 000 Euros, divisé en 16 000 actions de 0,50 € chacune, se sont réunis au siège social, 37 bis avenue Gambetta Paris 20ème, en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée au fur et à mesure de son entrée en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Louis SZENTE, en sa qualité de Président.

Monsieur Laurent BETHUNE est désigné comme Secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte, que les associés présents ou représentés possèdent ensemble la totalité des actions composant le capital social et que l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare qu'aucun actionnaire n'a déposé de projet de résolution.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La copie des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2015,
- Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'Annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- Le rapport de gestion du Président,
- Le projet des résolutions qui seront proposées à l'assemblée.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'Annexe, le rapport de gestion de Le Président, le projet des résolutions, ainsi que tous les documents et renseignements mentionnés aux articles 225-115 du Code de Commerce, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation l'Assemblée.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du bilan arrêté au 31 décembre 2015 des comptes de résultat et de l'annexe.

Puis il donne lecture de son rapport de gestion dans lequel Il expose le déroulement des activités au cours de l'exercice considérée, faisant apparaître un résultat net comptable bénéficiaire de 70966 €.

Il donne également lecture de ses rapports spéciaux.

Ces lectures terminées, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont présentées et Monsieur le Président fournit les précisions qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare que la discussion est close et met successivement au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un bénéfice de 70966 Euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence à Le Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui s'élève à 70966 € de la façon suivante :

- 70966 Euros au poste « autres réserves »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités de dépôts et de publicité requises par la Loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve toutes les mesures prises par le Président en vue de la présente assemblée, jusque et y compris la réunion qui s'achève.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures cinquante.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par Le Président et le Secrétaire.

Le Président	Le Secrétaire
Jean-Louis SZENTE	Laurent BETHUNE